

## *Le Barreau de Port-au-Prince*

*Copyright Gaétan Mentor*

Le Barreau de Port-au-Prince a une histoire et elle est ancienne.

Elle remonte au 29 juin 1859 quand une loi promulguée par le gouvernement de Fabre Nicolas Geffrard sous l'impulsion du Secrétaire d'Etat de la Justice, Elie Dubois, vint donner un cadre légal aux Défenseurs Publics.

L'Ordre des Avocats, à travers les différentes juridictions de la République, était ainsi né.

Ce premier barreau eut une existence éphémère car en 1864, le 1er septembre, une loi Geffrard- Valmé Lizaire vint le mettre en sommeil.

Quatorze années (1/09/1864-15/09/1878) devaient s'écouler avant que le gouvernement de Boisrond Canal ne vint procéder au réveil des barreaux d'Haïti.

La tradition retient le nom d'un avocat, premier, parmi ses pairs, comme véritable moteur de cette nouvelle vie au niveau du barreau de Port-au-Prince: Me. L'Instant Pradine, ancien Baron sous le second Empire, qui avait succédé, pour la juridiction de Port-au-Prince, aux bâtonniers:

Me. Robert Arsace Deslandes et

Me Pierre Nicolas Valcin.

1881, sous le gouvernement de F D Légitime et 1932, sous celui de Sténio Vincent, verront de nouvelles lois promulguées pour encadrer la profession d'avocats et son Ordre.

En 1944, Elie Lescot, ancien Secrétaire d'Etat de la Justice de Vincent en 1932, en sa qualité de Président de la République, promulgue une nouvelle loi jugée "*inadmissible*" par la basoche qui met en sommeil l'Ordre des avocats à travers la République.

En 1864, c'était le gouvernement qui avait mis en sommeil l'Ordre. En 1944, ce sont les avocats, indignés, qui mettent l'Ordre en sommeil, en réaction au Décret-Loi du 12 janvier 1944 d'Elie Lescot-Vély Thébaud.

Le 21 janvier 1946, le Comité Exécutif Militaire réveille l'Ordre des avocats en abrogeant le décret-loi de 1944 et en remettant en vigueur la loi du 24 juin 1932.

Cette loi prise sous l'occupation nord-américaine d'Haïti, remise en vigueur en 1946, ne sera remplacée que par le décret du 29 mars 1979 pris sous le gouvernement de Jean Claude Duvalier.

De Me Linstant de Pradines (1878) à Me Ernst Trouillot (1979), soit un centenaire, une pléiade de brillants avocats, intellectuels, hommes de lettres, se succéderont dans la Chaire de Saint Yves et porteront le bâton des Défenseurs de la Veuve et de l'Orphelin dans le Temple de Thémis.

La chronologie retient les noms de:

Me Camille Nau.

Me Charles Archin

Me Léger Cauvin

Me Horatius Baussan

Me Jacques Nicolas Léger

Me Edmond de Lespinasse

Me Solon Ménos

Me Auguste Bonamy

Me Emile Deslandes

Me Pierre Hudicourt

Me Emmanuel Etheart

Me Foucard Rimpel

Me Luxembourg Cauvin

Me Léonce Viard

Me Etienne Mathon

Me Constantin Benoit

Me Georges Sylvain

Me Thrasybulle Laleau

Me Léon Nau

Me Sténio Vincent

Me Emmanuel Rampy

Me Joseph R Delatour

Me Luc Théard

Me Emmanuel Nazon

Me Montferrier Pierre

Me Lélío Joseph

Me Félix Magloire

Me Seymour Pradel

Me Edgard Fanfan

Me Paul Bouchereau

Me Elie Janvier

Me Antoine Rigal

De 1979 à nos jours, l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince est dirigé par:

Me Dantes P Colimon

Me Martial Célestin

Me Georges Beaufils

Me Ernest Mallebranche

Me Pierre C Labissière

Me Gary Lissade

Me Rigaud Duplan

Me André Charlmers

Me Gervais Charles

Me Gérard Gourgue

Me Carlos Hercule

Me Stanley Gaston

On dit que "*le temps est un Grand Maître*", cependant la trajectoire historique de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince est plus "*accidentée*" que "*rectiligne*" et parfois laisse la "*ligne*" pour la "*courbe*" et parfois la "*courbe*" pour le "*cercle*" ou la "*spirale*"...

On en rend responsable, certaines fois: "*l'ambition humaine*", d'autres fois: "*la politique*", mais dans les faits, souvent en Haïti, l'histoire d'une corporation est avant tout, celle des hommes qui l'ont dirigé, car la construction de l'institutionnalisation d'un corps de métier dépend beaucoup plus des aléas humains que des principes qui doivent sous-tendre l'institution.

L'histoire de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince est avant tout une histoire masculine et ceci de 1859 jusqu'à 1934 sous le bâtonnat de Me Luc Théard où les premières femmes furent admises comme avocats. Me Théard fut aussi l'instaurateur de la fête, devenue tradition, de la Saint Yves.

Il faudra attendre 1977 pour qu'une femme avocat, Me Ertha P Trouillot, intègre, par ses mérites personnels, sa compétence et sa détermination, pour la première fois, dans un monde, alors machiste, un Conseil de discipline sous le bâtonnat de Me Ernst Trouillot, son mari...

De 1859 à nos jours, il n'y a pas encore eu de femme Bâtonnier.

De 1859 à date, la plupart des Ministres de la Justice furent d'anciens Bâtonniers du barreau de Port-au-Prince et tous, des avocats membres d'un des barreaux du pays.

14 Bâtonniers du Barreau de Port-au-Prince et 1 de celui de Saint Marc furent Ministres de la Justice.

Le Barreau de Port-au-Prince a donné la plupart des Présidents du Tribunal de Cassation dont l'un des plus célèbres fut Me Léger Cauvin, un homme extraordinaire, un avocat brillant et émérite.

Le Barreau de Port-au-Prince a donné plusieurs Chefs d'Etat à la Nation dont le plus célèbre est l'ancien Bâtonnier Sténio Vincent.

L'histoire du Barreau de Port-au-Prince fait partie de l'histoire de la capitale ainsi que de l'histoire d'Haïti.

C'est une histoire riche, passionnante et complexe.

La partie décevante de cette histoire, c'est que malgré toutes les brillantes et remarquables personnalités qui ont dirigé le barreau, ces mêmes personnalités qui furent Ministres de la Justice, présidents des différentes Cours, Premiers Ministres et Présidents, la population haïtienne ne peut, jusqu'à présent, bénéficier d'un système de justice crédible et abordable financièrement.

Au niveau de la qualité, selon la plupart des observateurs, il y a une baisse de la qualité, tendance négative que tend à corriger l'Ecole de la Magistrature instaurée par Me Gervais Charles ainsi que des critères d'éligibilité plus stricts imposés par certains Conseils du passé et celui dirigé par Me Gaston de nos jours.

Pour terminer ce bref survol historique, comment ne pas citer ces fameuses conférences contradictoires réalisées dans le passé par l'Ordre des avocats du Barreau de Port-au-Prince ?...

Comment ne pas remémorer ces prodiges de l'éloquence que furent des Maîtres de la trempe d'un Linstant de Pradines fils, un Léger Cauvin, un Sténio Vincent, un Luc Théard, un Seymour Pradel, un Gérard Gourgue, pour n'en citer que quelques uns ?...

Hommage à ces géants de l'art oratoire !

Août 2016 marquera le 157ème anniversaire de la fondation de l'Ordre des Avocats en Haïti et du Barreau de Port-au-Prince.

*Copyright Gaétan Mentor*

*Ing. Gaétan Mentor*

*Membre de la SHHGG*

*Auteur d'une histoire du Barreau de Port-au-Prince*

*4 février 2016*